Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 029-200063055-20261030-202610_80-DE

Commune de Plouneour-Brignogan-Plages

❖❖❖❖❖
Canton de LESNEVEN
❖❖❖❖❖

Département du Finistère

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 202610.80

L'an deux mille vingt-six, le mardi vingt-sept octobre, le conseil municipal de Plounéour-Brignogan-Plages, légalement convoqué le vingt-deux octobre de la même année, par Pierre ABAUTRET, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, à la salle communale Kastell Mor, rue de l'Eglise.

Présents : Pierre ABAUTRET, Nathalie CORRE, Dominique PEDRON, Frédérique BELLIER, Luc LE ROUX, Estelle DI SILVESTRO, André CAM, Marie-Pierre HAMON, Jean-Claude ROUDAUT, Pascal FRODEAU, Valérie SEVILLON, Fabien BUORS, Manon LUNVEN, Adrien MORVAN, Laurence CASSET, Olivier RONVEL, Mariannick LE MENN, Olivier COLIN-BARRAND, Patrice LELOUP, Laëtitia ESTERMANN, Jean-Cassien LORIDANT, Robert BOULAIS.

Excusée : Marie LE MERDY

Pouvoirs : Marie LE MERDY donne pouvoir à Marie-Pierre HAMON

PORTANT ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU RASED

Considérant que les élèves en difficulté peuvent dans le cadre de leur scolarité bénéficier d'une prise en charge par le RASED (Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) constitué d'une psychologue scolaire, d'un maître E (chargé de l'aide à dominante pédagogique) et d'un maître G (chargé de l'aide à dominante rééducative) ;

Considérant la demande de crédits émise par le RASED pour l'année 2026, à savoir une somme de 1,50 euro par élève,

Considérant le nombre d'élèves de Plounéour-Brignogan-Plages scolarisés à l'école Jean Guillou est porté à 85 inscriptions pour l'année 2026-2027 ;

Il est proposé d'accorder une subvention de 127,50 € au RASED BREST-ABERS Secteur de LESNEVEN / PLABENNEC - 12 rue du Connétable de Richemont - 29260 LESNEVEN

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- Autorise le versement d'une subvention de 127,50 € au RASED BREST-ABERS Secteur de LESNEVEN / PLABENNEC - 12 rue du Connétable de Richemont - 29260 LESNEVEN Correspondant à la participation de la commune de Plounéour-Brignogan-Plages pour l'année 2026-2027.

Fait et délibéré à Plounéour-Brignogan-Plages
Le 27 octobre 2026
Le Maire
Pierre ABAUTRET

MAIRIE PLOUNÉOUR-BRIGNOGAN-PLAGES 29890

Le Maire
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes (3 contours Motte - 35000 RENNES) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.